

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
18 mars 2019**

PUBLIE LE : 26 mars 2019

Délibération n°180319-3 : Rapport d'orientation budgétaire 2019

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le onze mars deux mille dix-neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 11 MARS 2019

PRESENTS

ACHERES	Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
ANDRESY	Guy BRIAULT, DELEGUE TITULAIRE Michel DE RUYCK, DELEGUE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE Sylviane DAUVERT, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Nourredine LIAOUI, DELEGUE SUPPLEANT
CHAPET	Rosine THIAULT, DELEGUEE TITULAIRE
CHAVENAY	Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Claude REPREYEND, DELEGUEE SUPPLEANTE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE Susanne ZSCHUNKE, DELEGUEE TITULAIRE
HOUILLES	François HEURTEL, DELEGUE TITULAIRE André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE Hervé BRILLANT, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL SUR MAULDRE	Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

MICHELLE DUDOUE, DELEGUEE

Suppléante
Scrub de réception en préfecture
078-247800055-20190326-180319-3-DE
Date de télétransmission : 26/03/2019
Date de réception préfecture : 26/03/2019

MARLY-LE-ROI

Cyrille LEGALLET, DELEGUE TITULAIRE

MAULE

Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE

MONTESSON

Joëlle TRIOULLIER, DELEGUEE TITULAIRE

MORAINVILLIERS

Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE
Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE

**NOUVELLE COMMUNE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ORGEVAL

Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE

POISSY

Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Virginie MESSMER, DELEGUEE TITULAIRE

SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE

SIVOM MAISONS-MESNIL

Pierre DEBUE, DELEGUE TITULAIRE

VILLENES-SUR-SEINE

Michel BASSEVIEZ, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Monsieur Johan BAUTISTA-GARCIA, Responsable de la fourrière intercommunale

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	39
<i>SIVOM (composé de 2 communes)</i>	:	1
<i>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</i>	:	1
QUORUM	:	44
<u><i>Délégués présents</i></u>	:	39

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal de Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le douze mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 18 MARS 2019

PRESENTS

ACHERES

Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE

CARRIERES-SOUS-POISSY

Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE

CARRIERES-SUR-SEINE

Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE

CHAMBOURCY

Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE
Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE

FEUCHEROLLES

Susanne ZSCHUNKE, DELEGUEE TITULAIRE

L'ETANG-LA-VILLE

Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE

LA CELLE-SAINT-CLOUD

Hervé BRILLANT, DELEGUE TITULAIRE

Procès de réception en préfecture
078-247800055-20190326-180319-3-DE
Date de télétransmission : 26/03/2019
Date de réception préfecture : 26/03/2019

MAREIL-MARLY

Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE
Pierre DURAND, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

MORAINVILLIERS

Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE

**NOUVELLE COMMUNE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Daniel LEVEL, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ORGEVAL

Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

ACHERES

Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

AIGREMONT

Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Rémy JULIEN, DELEGUE TITULAIRE

ANDRESY

Guy BRIAULT, DELEGUE TITULAIRE

CARRIERES-SUR-SEINE

Aline LE GUILLOUX, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie-Ange DUSSOUS, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY

Mireille VALLEE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAPET

Magalie CHALOYARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHATOU

François SCHMITT, DELEGUE TITULAIRE
Jean Manuel PARANHOS, DELEGUE SUPPLEANT

CHAVENAY

Brigitte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE

CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Laurent MOUTENOT, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude REPREYEND, DELEGUEE SUPPLEANTE
Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE

CRESPIERES

Raymond METZGER, DELEGUE TITULAIRE
Valérie DORSEUIL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Véronique BIGARD, DELEGUEE TITULAIRE

CROISSY-SUR-SEINE

Alain DIEUL, DELEGUE SUPPLEANT
Denis BOULANGER, DELEGUE SUPPLEANT
Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE

DAVRON

Laure FONTAINE, DELEGUEE TITULAIRE

ECQUEVILLY

Hélène VACHOT, DELEGUEE TITULAIRE

EPONE

Béatrice DI PERNO, DELEGUEE SUPPLEANTE
Nathalie BAUDOUIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

FEUCHEROLLES

André FEUVRIER, DELEGUE SUPPLEANT
Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE

HOUILLES

André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT

L'ETANG-LA-VILLE

Aurélia BARDY-EYNARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-François NAVARRE, DELEGUEE TITULAIRE

LA CELLE-SAINT-CLOUD

Carmen OJEDA-COLLET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Geneviève SALSAT, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PECQ

Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT

LE PORT-MARLY

Myriem HAAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Reine VALLET, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE VESINET

Eric DE LA GUERONNIERE, DELEGUE SUPPLEANT
 Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE

Adressé en préfecture
 07824780055-20190326-180319-3-DE
 Date de transmission : 26/03/2019
 Date de réception préfecture : 26/03/2019

LES ALLUETS-LE-ROI

Gillian STOREY, DELEGUE SUPPLEANT
 Thérèse GEVRESSE, DELEGUEE SUPPLEANTE

LOUVECIENNES

Béatrice BAUMANN, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL SUR MAULDRE

Claudie FILLON, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Karine GONCALVES, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE SUPPLEANT

MAULE

Jean-Christophe SEGUIER, DELEGUE SUPPLEANT

MEDAN

Eric LAURENT, DELEGUE SUPPLEANT

MORAINVILLIERS

Nathalie CASTEL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**NOUVELLE COMMUNE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT

ORGEVAL

Jean-Pierre JUILLET, DELEGUE SUPPLEANT

POISSY

Aline SMAANI, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
 Raymond LETELLIER, DELEGUE SUPPLEANT
 Virginie MESSMER, DELEGUEE TITULAIRE

SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE

SIVOM MAISONS-MESNIL

Bruno IMHOFF, DELEGUE SUPPLEANT
 Franziska JADIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Dora-Ezabel JORGE-FEKIR, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Ingrid COUTANT, DELEGUEE SUPPLEANTE

VERNEUIL-SUR-SEINE

Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE SUPPLEANT

VERNOUILLET

Benoit BROUSSET, DELEGUE TITULAIRE
 Chantal POTTIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Jonathan BUGUET, DELEGUE TITULAIRE

VILLENES-SUR-SEINE

Leïla CARICHON, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

CHATOU / CHAVENAY / CRESPIERES / CROISSY-SUR-SEINE / DAVRON / ECQUEVILLY / EPONE / HOUILLES / LES ALLUETS-LE-ROI / MAREIL-SUR-MAULDRE / MAULE / MONTESSON / SAINT-NOM-LA-BRETECHE / TRIEL-SUR-SEINE / VILLENES-SUR-SEINE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	39
SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<u>Délégués présents</u>	:	15
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	16

SIVOM / CS – 180319-3

Toutes sections

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2019, annexé à la présente délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **26 MARS 2019**

Transmis en Préfecture et affiché le **26 MARS 2019**

Pour Extrait Conforme


Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal



Rapport d'orientation budgétaire

A decorative graphic at the bottom of the page features a central green trapezoid pointing to the right, set against a background of overlapping grey geometric shapes. The year "2019" is printed in black on the right side of the graphic.

2019

SIVOM/CS – 110319
Toutes sections

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT). Les informations relatives aux engagements pluriannuels n'ont pas lieu d'être dans le cadre du SIVOM.

Aucun changement majeur n'est engagé pour les sections centre de secours et CSAPA du SIVOM en 2019. Pour la section vignes, un projet d'agriculture urbaine est en cours d'étude. Il a pour objet, entre autre, la mise en culture maraîchère d'une parcelle attenante aux vignes. Ce projet aurait également un volet social et solidaire en favorisant le retour à l'emploi. L'étude étant en cours actuellement, elle n'apparaît pas dans le présent ROB.

La section fourrière entre, quant à elle, dans une année charnière avec le projet de relocalisation et de modernisation. Ce projet est contraint, en terme calendaire, afin de permettre l'implantation du nouveau centre d'entraînement du Paris Saint-Germain (PSG) sur le site actuel de la fourrière dit « les Terrasses de Poncey » à Poissy. Il prévoit la reconstruction sur un site proposé par la Ville de Poissy et le Conseil Départemental, d'une fourrière véhicules et animale selon les normes de construction modernes et écologiques en intégrant les bâtiments et les surfaces de stationnement dans un espace à fort caractère paysager (site boisé et traversé par le ru de la Maladrerie), tout en proposant, en deuxième phase l'installation d'un garage solidaire pour inscrire la fourrière dans une démarche d'économie circulaire, sociale et solidaire.

Dans ce cadre, la Ville de Poissy s'est engagée, auprès du SIVOM, à prendre financièrement en charge la relocalisation de la fourrière à périmètre constant, celui-ci étant défini en cours d'année. Les plus values écologiques, ainsi que la partie solidaire du projet seront financées par le SIVOM.

L'avant-projet définitif devrait être validé en avril prochain et les travaux devraient débiter d'ici la fin d'année.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes qui intègrent une reprise anticipée des résultats :

I. Section « Fourrière »

A. Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

a) *Chapitre 011 – Charges à caractère général (263 k€)*

Les autres dépenses sont ainsi stables d'un exercice à l'autre et se répartissent principalement de la manière suivante :

- Les frais de remorquage des véhicules ;
- Les prestations de services (télésurveillance, plateforme de gestion des carrières du CIG de Versailles et confection des paies) ;
- Les frais de maintenance et d'entretien (bâtiments et parking).

b) Chapitre 012 – Charges de personnel (377 k€)

Sur l'exercice 2019, la section « fourrière » compte un agent de catégorie B à temps plein, responsable de la fourrière, et 5 agents de catégorie C ce qui dans les faits, représentent 4 équivalents à temps plein. Pour mémoire, quatre de ces agents travaillent sur le site tandis que le cinquième a une décharge totale d'activité de service auprès du syndicat CFTC. Le SIVOM est remboursé des frais engagés. Le responsable de la fourrière est quant à lui également en charge du suivi des travaux de relocalisation de la fourrière et apporte son assistance à la directrice technique des syndicats intercommunaux. Il exerce ainsi principalement son activité au siège des syndicats intercommunaux.

De plus, le SIVOM verse, conformément à la réglementation, une allocation chômage de 40,82 € par jour à l'agent radié de la fonction publique territoriale par une décision de la commission de discipline du 17 janvier 2017.

Au niveau des charges, celles-ci augmentent d'environ 40 000 € par rapport aux dépenses de l'exercice 2018, pour plusieurs raisons :

- du fait du recrutement d'un nouveau responsable de la fourrière depuis janvier 2019 (ce poste est resté vacant durant le second semestre de l'année 2018)
- en raison du recrutement d'un nouvel agent de catégorie C suite au départ de l'agent mis à disposition par le syndicat piscine.
- En raison de la modification des échelles indiciaires de rémunération à compter du 1^{er} janvier 2019 entraînant une légère augmentation de rémunération de l'ensemble des agents ainsi que des charges associées.

Pour finir, il est également prévu le remboursement de la masse salariale mutualisée des services centraux.

c) Autres charges de gestion courante (79 k€)

Il s'agit principalement des indemnités aux élus (37 k€) et de la contribution à la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour 22 k€, auxquelles s'ajoutent les dotations aux amortissements des immobilisations, les intérêts d'emprunts, les charges exceptionnelles et un virement à la section d'investissement de l'ordre de 4 k€.

2) Les recettes de fonctionnement

a) Chapitre 75 – Recettes du service (365 k€)

Les recettes sont estimées de manière prudentielle par rapport à l'exercice 2018 en raison de l'incertitude sur les résultats des ventes de véhicules par les Domaines et des ventes par les affaires judiciaires. Il est envisagé que les recettes liées aux frais de fourrière des véhicules, aux frais de garde des animaux ou à la vente des véhicules aux casseurs restent, quant à elles, stables par rapport à celles de l'exercice 2018.

b) Les participations des communes (200 k€)

Il est proposé de fixer les participations des communes à un niveau équivalent à celui de l'exercice 2018, soit 0,40 € par habitant.

c) Autres recettes de fonctionnement

Ces recettes sont stables par rapport à l'exercice 2018. Elles sont relatives au remboursement de frais avancés par la section « fourrière » aux autres sections du SIVOM comme les indemnités des élus, puis aux remboursements, par le CIG, du salaire de l'agent ayant une décharge totale d'activité de service.

B. Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

a) Les travaux de relocalisation de la fourrière (650 k€)

En 2017, des frais ont été engagés dans le cadre du projet de relocalisation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour une étude topographique. En 2018, les diagnostics et études se sont poursuivis. Ils ont concerné, entre autre, la faune et la flore, la mesure du bruit et de la pollution de l'air ou l'état phytosanitaire des arbres. Par ailleurs, des crédits ont été inscrits pour une étude géotechnique, la maîtrise d'œuvre et pour des missions complémentaires à celle-ci, telle que le contrôle technique ou le coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers (CSPS). En 2019, ces études se poursuivent et les travaux devraient débiter à l'automne.

Pour rappel, les frais engagés par la section « fourrière », dans le cadre de la relocalisation, sont pris en charge par la ville de Poissy par le biais d'une convention de partenariat financier.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction du garage solidaire, les crédits nécessaires à la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (40 k€) sont prévus au budget de l'exercice 2019.

Les dépenses à suivre pour les travaux de la fourrière feront l'objet d'une décision modificative en recettes et en dépenses, lorsque le projet et les montants seront définitivement arrêtés.

b) Les autres dépenses (25 k€)

Les autres dépenses concernent l'emprunt souscrit en 2010 et relatif au réaménagement de la fourrière (12 k€) et divers achats nécessaires à l'activité de la fourrière.

2) Les recettes d'investissement

Il s'agit du remboursement par la Ville de Poissy des frais engagés par la section « fourrière » selon la convention précédemment citée, du fonds de compensation de la TVA (2 k€), des dotations aux amortissements (8 k€), d'un virement de la section de fonctionnement afin d'équilibrer la section d'investissement (4 k€) et de l'excédent d'investissement reporté (112 k€).

II. Section « Vignes »

Le budget de cette section est réparti à parts égales entre les deux communes membres : Saint-Germain-en-Laye et Le Pecq. Le syndicat envisage un projet d'agriculture urbaine visant à mettre en culture une parcelle attenante aux vignes. Ce projet pourrait faire l'objet de mécénat et d'une subvention de la part de l'agence d'insertion du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide au retour à l'emploi.

A. La section de fonctionnement

1) *Les dépenses de fonctionnement (31 k€)*

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2019 sont de l'ordre de 32 k€ et comprennent, entre autre, les honoraires relatifs à la prestation de conseil pour l'assistance technique et l'entretien des vignes puis la part des frais mutualisés pour les charges générales et de personnel des services centraux des syndicats intercommunaux.

2) *Les recettes de fonctionnement (31 k€)*

Le niveau de cotisations pour l'exercice 2019 devrait rester stable par rapport à l'année 2018 en se maintenant à 12 k€ pour chacune des communes membres, soit un total de 24 k€.

L'excédent de fonctionnement cumulé est quant à lui de l'ordre de 7 k€.

B. La section d'investissement

1) *Les dépenses d'investissement (23 k€)*

Les dépenses d'investissement liées à la section « vignes » sont, en temps ordinaire, peu importantes. Toutefois, suite à la vente du terrain des serres municipales d'Aigremont, où sont stockées les cuves de vin, il est envisagé que celles-ci soient installées dans un atelier du lycée

agricole et horticole. Le coût de cet emménagement ne devrait pas excéder le montant des crédits disponibles inscrits à la section.

2) Les recettes d'investissement (23 k€)

Les recettes d'investissement sont composées d'une part des dotations aux amortissements pour 3 k€ et d'autre part de l'excédent d'investissement pour 20 k€.

III. Section « Centre de secours »

1) Les dépenses de fonctionnement (3 366 k€)

Les dépenses de fonctionnement pour 2019 sont estimées à 3 366 k€ contre 3 276 k€ en 2018.

Les trois principales lignes de dépenses sont :

- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS 78). Elle s'élèvera à 3 213 k€ pour l'exercice 2019, soit une hausse de 2,06 % par rapport à 2018.
- Le 13^{ème} mois des sapeurs-pompiers : le montant de l'exercice 2019 n'est pas connu actuellement mais il est raisonnable de prévoir un montant de l'ordre de 85 k€, comme en 2018.
- Les dépenses de fonctionnement relatives au remboursement des services centraux s'élèvent à 38 k€ (8 k€ au titre des frais généraux et 30 k€ au titre de la masse salariale).

2) Les recettes de fonctionnement (3 366 k€)

Les recettes de fonctionnement sont les participations des communes membres à la section « Centre de secours ». La contribution du SIVOM au financement du service départemental d'incendie et de secours des Yvelines augmente de 63 614,04 € par rapport à l'exercice 2018. Cette hausse s'explique par l'évolution de l'indice INSEE du coût de la vie utilisé pour la définition du montant global des contributions.

Il est ainsi proposé d'augmenter la participation des communes dans la même proportion, soit une participation estimée de 35,98 € par habitant au lieu 34,97 € par habitant en 2018.

L'excédent de fonctionnement cumulé est, quant à lui, de l'ordre de 16 k€.

IV. Section « CSAPA » (49 k€)

La section « CSAPA » sert à financer la rémunération de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie du Centre Hospitalier de Versailles, sise à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

Les recettes comme les dépenses restent stables par rapport à l'exercice 2018. Ainsi la participation des communes est de l'ordre de 42 k€, soit 0,18 € par habitant et l'excédent de fonctionnement cumulé de l'ordre de 7 k€. Quant aux dépenses, les charges salariales de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins sont d'environ 35 000 € et la part de la section « CSAPA » pour les frais de personnel des services centraux des syndicats intercommunaux est d'environ 7 k€. Il convient aussi d'inscrire le disponible nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement (7 k€).

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire.

SIVOM - ROB 2019

Annexe n°1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples de Saint-Germain-en-Laye

1. Le territoire du Syndicat

Toutes les communes adhèrent à la section fourrière, ce qui n'est pas le cas pour les autres compétences. Ainsi, la section « fourrière » comprend 41 communes et le SIVOM Maisons-Mesnil qui composé lui de deux communes.

a. Section Fourrière

La Fourrière intercommunale, située à Poissy, a la particularité d'être à la fois une fourrière automobile et animale. La capacité d'accueil de cette dernière est de 21 box pour chiens et de 12 cages à chats pour la partie animale. La section fourrière est la seule carte du syndicat qui regroupe l'ensemble des communes. La population 2018 de la section s'élève donc à 502 458 habitants.

b. Section Centre de Secours

Depuis la départementalisation des SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le SIVOM n'a plus en charge que le financement du 13eme mois des sapeurs pompiers du SDIS des Yvelines et la collecte de la participation au SDIS de onze communes du territoire. La population 2019 de la section s'élève à 93 116 habitants.

c. Section CSAPA

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) a pour mission d'assurer l'accueil et l'information de toute personne confrontée à un problème de toxicomanie (drogues, médicaments...). Il vise à permettre une prise en charge médico-psychologique, un accompagnement socio-éducatif, une aide à l'insertion ou la réinsertion, ainsi qu'un soutien aux familles. Cet accueil est gratuit et confidentiel.

Le SIVOM finance le poste de secrétaire de l'antenne de Saint-Germain-en-Laye. La population 2019 de la section s'élève à 231 938 habitants.

d. Gestion des Vignes

L'exploitation de la vigne située sous la terrasse du Château de Saint-Germain est destinée à la production de pinot noir. Elle compte 2000 pieds de vigne sur une superficie de 2000 m².

Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section Gestion des Vignes et participent à parts égales à son fonctionnement.

2. Les compétences du Syndicat

Les compétences du SIVOM sont au nombre de 4 depuis le 1^{er} janvier 2016 :

- Fourrière automobile et animale
- Centre de secours contre l'incendie
- Centre de Lutte Antidroque (CSAPA)
- Gestion des Vignes

SIVOM - ROB 2019
Annexe N°2
ETAT DE LA DETTE 2019-2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme..)	Caractéristiques									Capital restant dû €				
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
8670076 (Réaménagement Fourrière)	LT	CAISSE D'EPARGNE	15	22/07/2010	01/10/2010	25/01/2011	170 000,00	F	-	3,32%	78 233,97	66 248,54	53 860,22	41 055,46	27 820,26
1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits							170 000,00				78 233,97	66 248,54	53 860,22	41 055,46	27 820,26
Total général		TOTAL					170 000,00				78 233,97	66 248,54	53 860,22	41 055,46	27 820,26